



Paris, le 11/05/2020

**M. Jean-Michel Blanquer**  
**Ministre de l'Éducation**  
**Nationale et de la Jeunesse**  
**110 rue de Grenelle**  
**75357 Paris SP 07**

**Objet :** Réaction à la lettre de l'Académie de Toulouse concernant l'accueil des enfants de soignants en milieu scolaire.

Monsieur le Ministre,

Le déconfinement est en cours sur l'ensemble du territoire national et les écoles s'organisent pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants.

C'est donc avec une véritable inquiétude que le Conseil Syndical National des Infirmier(e)s-Anesthésistes découvre le courrier émanant de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Garonne du 5 mai 2020 signé par l'inspectrice d'académie. En effet ce document, sous couvert de sécurité sanitaire et sans aucune justification épidémiologique, annonce que "les enfants des personnels soignants devront rester dans des structures dédiées [...] afin de ne pas favoriser un brassage d'enfants qui ne serait pas en accord avec les conditions sanitaires requises".

Cette procédure stigmatisante et scientifiquement injustifiée, est véritablement scandaleuse et va avoir une influence délétère sur la santé psychologique des filles et fils des soignants qui, pour beaucoup, ont déjà dû gérer émotionnellement la brutale prise de conscience des risques pour la santé et la vie de leurs parents.

Bien pire, cette note est un message catastrophique envoyé à l'ensemble de la population française et notamment aux camarades de nos enfants : certains élèves français ne sont plus fréquentables. Cette décision qui semble plus être guidée par la peur irrationnelle et l'approximation que par des arguments scientifiques éclairés ou éthiques va à l'encontre des valeurs républicaines de fraternité et d'égalité qui sont arborées sur le fronton de nos établissements scolaires.

Nous espérons que ce courrier de l'académie de Toulouse n'est qu'une initiative locale maladroite qui ne constitue en aucun cas la mise en œuvre de directives nationales. Votre ministère aurait donc tout intérêt à faire revenir à la raison certains responsables de rectorats qui semblent avoir soudainement oublié que dans toutes décisions, l'intérêt supérieur des enfants doit primer. Il serait en revanche fortement souhaitable, vu le contexte, que soient organisés dans le cadre de l'éducation civique et citoyenne, des temps éducatifs destinés à la prévention de l'hostilité irrationnelle voire du harcèlement scolaire dont les enfants de soignants pourraient être les victimes au sein des établissements scolaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Christophe Paysant  
Président du SNIA



**PJ:** Lettre de Madame Anne Guillon, Inspectrice de l'Education Nationale circonscription Toulouse Rive Gauche datant du 05/05/2020.

**Copie à :** Mme Katia Julienne, Directrice de la DGOS.  
M. Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé.

*Courrier envoyé en recommandé avec avis de réception.*

Pièce jointe :



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Garonne



Toulouse, le 5 mai 2020

Mesdames messieurs les parents d'élèves :

Mesdames, messieurs,

Inspection  
Académique  
Circonscription  
Rive Gauche

Anne GUILLON  
EN de Rive Gauche

Rectorat  
75 rue St Roch  
CS 87703  
31077 TOULOUSE  
Cedex

05 36 25 88 66  
[leo31@servicedeclient@ac-toulouse.fr](mailto:leo31@servicedeclient@ac-toulouse.fr)

Dans mon courrier en date du 4 mai ayant pour but de vous informer de l'avancée progressive de la préparation à la reprise des écoles, je vous annonçais différentes informations vous permettant de mieux vous projeter. Je souhaite rectifier ce jour un élément.

Je vous disais dans ce courrier que :

« Par ailleurs, les écoles maternelle et élémentaire Simone Veil et De Gaulle Anthonioz continueront à accueillir, comme c'est déjà le cas actuellement, les enfants des personnels soignants sauf si les écoles de ces enfants réouvrent. Dans ce cas-là, ces derniers retourneront dès le mardi 12 mai dans leur école d'origine. »

Or à ce jour : « Les écoles De Gaulle Anthonioz et Simone Veil continueront bien à accueillir les enfants des personnels soignants. Ces écoles continueront à tous les accueillir. Les enfants des personnels soignants resteront donc sur les écoles spécifiquement dédiées à leur accueil afin de ne pas occasionner un brassage d'enfants qui ne serait pas en accord avec les conditions sanitaires requises. »

Le reste des informations transmises lundi 4 mai reste d'actualité.

Pour tout questionnement vous pouvez contacter la cellule d'écoute académique dédiée à la gestion de la crise : à l'adresse mail suivante : [continuite.academie@ac-toulouse.fr](mailto:continuite.academie@ac-toulouse.fr) ou au numéro de téléphone suivant : 05.36.25.82.54. Vous pouvez également me joindre au 05 36 25 88 66.

Vous remerciant pour votre compréhension.

Anne GUILLON  
Inspectrice de l'éducation nationale de la  
circonscription Toulouse Rive Gauche